

Directives pour les concurrents/es

1. Entrée

L'entrée au stade seul avec le PASS ATLETA.

2. Divers échauffements

L'échauffement pour les courses et les sauts se fait seulement sur les emplacements désignés à cet effet. Les sauts et les lancers d'essai sur le terrain de compétition se font selon World Athletics Technical Rules.

3. Call room

Les concurrents (es) se réunissent au "Call room" avant les compétitions (selon les horaires suivants:

- **60 min avant l'heure du concours pour le saut à la perche**
- **40 min avant l'heure du concours pour les sauts et les lancements (ensuite sauts et lancements d'essai sur l'installation).**
- **20 min avant l'heure de départ pour les courses.**

Ils sont conduits en groupe à l'emplacement de compétition. Aucun déplacement individuel n'est toléré. Celui (celle) qui n'est pas au "Call room" à l'heure fixée est exclu de la compétition.

4. Meeting Règles

La compétition se déroulera selon les règles techniques actuelles de World Athletics Technical Rules.

5. Temps de préparation/Mesures de vitesse

1 minute pour les concours (selon World Athletics Technical Rules). Les résultants sont à disposition des athlètes.

6. Intrusion sur l'emplacement

Ni les entraîneurs, ni les conseillers, ni les fonctionnaires du club ont le droit d'accompagner les athlètes sur les emplacements de compétition. Le non-respect de cette directive peut entraîner la disqualification du/de la concurrent/e.

7. Prescriptions sur la tenue

Les concurrents/es doivent s'aligner en tenue officielle de leur club. Si un club ne possède pas de tenue officielle ou que celle-ci rendue inutilisable pour diverses raisons, les concurrents/es portent une tenue neutre et sans inscription.

8. Publicité sur la tenue de compétition

Lorsqu'un club a conclu un contrat de sponsoring, ses athlètes ont le droit de porter une publicité sur la tenue de compétition et le survêtement pour autant que la demande du club concernée ait été agréée par la FSA et que l'inscription publicitaire soit conforme aux directives (RO). Sur le terrain de compétition, les concurrents/es n'ont pas le droit de porter comme publicité sur leur personne que le nom du sponsor du club admis par la FSA. Sur le terrain ou l'emplacement de compétition, ils/elles n'ont pas le droit de faire de la publicité sous une autre forme.

9. Cérémonies protocolaires (U16 + U18)

Celle-ci a lieu immédiatement après la finale concernée. Les trois premiers de chaque discipline se rassemblent spontanément au lieu de rassemblement appelé "cérémonie protocolaire" zone d'arrivée. Les directives sur la tenue selon RO sont valables.

10. Contrôle antidoping

Au cours de ces championnats, des contrôles antidoping peuvent être effectués.

11. Service sanitaire

Swiss Sport Integrity effectuera des contrôles antidopage parmi les athlètes participant à la compétition.

12. Assurance

L'assurance accidents et vol est affaire des concurrents/es. L'organisateur décline toute responsabilité